

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 octobre 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>-M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Claude Schwab. Il salue également Mme Claire Attinger Doepper, nouvelle présidente de la Commission thématique de la politique familiale. Il rappelle également la visite guidée de la Cathédrale organisée dès midi. Le Président salue à la tribune du public une classe de l'Ecole préparatoire aux examens préalables des hautes écoles suisses, accompagnée de leur directeur, M. Albert Grun.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Denis Rubattel, José Durussel, Alexandre Berthoud et consorts, Jean-François Thuillard, Jacques Nicolet, Pétition demandant au CE de reconsidérer sa décision du 30 août 2013, et de proposer au propriétaire du chalet ECA N° 509 à Ormont-Dessous des pistes pour établir un projet de restauration concerté. Détermination Valérie Schwaar suite réponse à son interpellation 13_INT_115. Motion: Raphaël Mahaim et consorts</p>			
TRAITE	3.	(13_HQU_OCT) Heure des questions du mois d'octobre 2013, à 14 heures	GC		
RENV-CE	4.	(13_INT_167) Interpellation François Brélaz et consort - Pourquoi vouloir raser le chalet au 17, chemin de Cergnat, à Ormont-Dessous ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(13_INT_166) Interpellation Philippe Jobin et consorts - Assainissement du sol des installations de tir, le canton reste muet comme une carpe (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	(88) Exposé des motifs et projets de lois (EMPD N° 1 du projet de budget 2014) - sur l'impôt 2014 - modifiant la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LI)(2ème débat) (2ème débat): Loi sur l'impôt: art. 1 à 10 acceptés. Art. 10a (nouveau), amdt COFIN accepté. Art. 11 à 14 acceptés. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat est acceptée à l'unanimité. (3ème débat): art. 10a (nouveau) accepté avec de nombreuses abstentions. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté avec quelques abstentions. LI: tous les art. adoptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté à l'unanimité	DFIRE.	Grognuz F.	
TRAITE	7.	(GC 077) Demandes de grâce de JM.S, F.W, V.Z Bulletins délivrés: 126 Bulletins rentrés: 126 Bulletins nuls: 0 Bulletins valables: 126 Bulletins blancs: 0 Majorité absolue: 64 Les demandes de grâce de JM.S, F.W et V.Z sont refusées par, respectivement, 114 voix, 71 voix et 114 voix.	GC		
OA	8.	(61) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'investissement de CHF 8'631'500.- destiné à financer la mise en place de mesures de diminution du risque et du pilotage de la sécurité des SI au sein de la DSI.(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée à l'unanimité. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est adopté par 106 oui, sans absence ni avis contraire.	DIRH.	Despot F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	(87) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 7'615'000.- pour financer les travaux de consolidation de dix objets répertoriés dans le cadre des Dégâts des Forces de la Nature (DFN)(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée avec deux oppositions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 95 oui, sans abstention ni avis contraire.	DIRH.	Modoux P.	
RENV-CE	10.	(13_PET_012) Pétition pour réduire le temps d'utilisation des voitures Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération) sont acceptées par 62 oui, 59 non et 4 abstentions. Au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 66 oui, 58 non et 1 abstention.	DIRH, DSE	Brélaz F.	
TRAITE	11.	(13_INT_117) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - La grève d'accord ! Mais à ses frais !	DIRH.		
TRAITE	12.	(13_INT_124) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation François Brélaz - Le Conseil d'Etat a-t-il des projets pour rendre plus fluide le trafic entre Cossonay-Gare et Cossonay-Ville ?	DIRH.		
RENV-COM	13.	(13_MOT_031) Motion Claude-Alain Voiblet et consorts - Uniformisons la pratique romande en matière d'exécution des peines (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 octobre 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	(69) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la révision du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives et Projet de loi modifiant la loi d'application du 17 novembre 2009 du concordat du 15 novembre 2007 instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives(2ème débat) (2ème débat): EMPD: art. 1 accepté à l'unanimité (si bien que tous les autres articles modifiés du concordat sont adoptés). Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité. EMPL: tous les art. sont acceptés à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté à l'unanimité.	DSE	Renaud M.	
OA	15.	(62) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la Convention du 5 octobre 2012 portant révision du concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité(2ème débat) (2ème débat): art. 1 accepté. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DSE.	Mahaim R.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 octobre 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(28) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) du 16 mai 2006 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la motion Bernard Borel pour une notation énergétique des logements (08/MOT/24) et sur les postulats - Olivier Français concernant la construction d'usines-barrages sur le Rhône à Bex-Massongex et Illarsaz (07/POS/002) - des groupes des VER SOC AGT et AdC : Projet de centrale électrique thermique au charbon, un projet du passé (08/POS/082) - Claude-Eric Dufour demandant si le potentiel énergétique des eaux usées est judicieusement utilisé (09/POS/115) - Yves Ferrari au nom du groupe des Verts pour un green new deal vaudois dans le domaine énergétique (09/POS/121) - Alexis Bally au nom du groupe des Verts intitulé "Pour un canton solaire" (09/POS/122) - Régis Courdesse et consort concernant une fiscalité écologique pour l'électricité renouvelable (09/POS125) - Isabelle Chevalley demandant la modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie visant à restreindre l'usage du mazout comme moyen de chauffage (09/POS/132) - Vassilis Venizelos demandant l'inscription dans la loi d'une conception cantonale en matière d'énergie (09/POS/164) - Yves Ferrari : après le peuple, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat aura-t-il enfin une politique énergétique en faveur des renouvelables ? (09/POS/172) - Régis Courdesse demandant une fiscalité pour encourager l'assainissement énergétique des bâtiments (10/POS/178) - Jacques Perrin et consorts pour la création d'une coopérative solaire permettant d'encourager la pose de capteurs photovoltaïques (10/POS/217) - Fabienne Freymond Cantone pour une augmentation substantielle de la production d'énergies renouvelables dans le canton de Vaud (10/POS/225) - Philippe Martinet et consorts pour un plan d'action rapide conduisant à mieux utiliser l'énergie (11/POS/245) (Suite des débats)(2ème débat) <p>(2ème débat, suite des débats): art.30a, al. 3 (retour au texte du CE), sous-amdt Despot refusé à une large majorité avec plusieurs</p>	DSE.	Renaud M. (Majorité), Ferrari Y. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		abstentions; amdt Dolivo (retour au texte du CE), refusé par 17 oui, 106 non et 10 abstentions. Al.4 accepté. Art. 30a non amendé accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 30b, al. 1et 2, amdots n°1 Bezençon retirés; al. 2 et 2bis, amdots n°2 Bezençon refusés par 49 oui, 70 non et 6 abstentions. Art. 30b non amendé accepté. Art. 32 (abrogation) accepté. Art. 37 accepté. Art. 39a, al. 1, amdt Divorne refusé refusé par 49 oui, 67 non et 4 abstentions; al. 4, amdt Baehler-Bech (non), opposé à l'amdt Divorne (oui): l'amdt Baehler-Bech est préféré par 7 oui, 111 non et 1 abstention. L'amdt Baehler-Bech est ensuite soumis au vote et est refusé par 60 oui, 63 non et 4 abstentions; au vote nominal, le précédent résultat est confirmé par 60 oui, 65 non et 2 abstentions. Al.8, (nouveau), amdt Despot refusé par 57 oui, 61 non et 3 abstentions; au vote nominal, le précédent résultat est infirmé par 64 oui et 62 non (3ème débat à venir). Art. 39a amendé accepté. Art. 39b à 42 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. Une demande de 3ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est refusé par 74 oui, 49 non et 5 abstentions; au vote nominal, le précédente résultat est confirmé par 70 oui, 51 non et 4 abstentions.			
RENV-COM	17.	(13_POS_043) Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			
TRAITE	18.	(13_INT_115) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Schwaar- Combien de "bols d'air" faut-il pour lutter contre le smog ? Détermination Valérie Schwaar suite à la réponse à son interpellation est acceptée avec quelques avis contraires et abstentions. Consistant en un voeu, cette détermination est ainsi transmise au Conseil d'Etat.	DSE.		
TRAITE	19.	(13_INT_106) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Guy-Philippe Bolay - Pourquoi les squatters bénéficient-ils de droits supérieurs à ceux des légitimes propriétaires ?	DSE.		
TRAITE	20.	(13_INT_109) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Schwaar - Où sont les femmes ?	DSE.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 octobre 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	21.	(65) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 9'097'000.- pour financer la modernisation du système d'information de la Police cantonale vaudoise(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté à l'unanimité moins une abstention. Art. 2 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée avec quelques oppositions et abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est adopté par 96 oui et 4 abstentions.	DSE.	Despot F.	
RENV-SD	22.	(13_MOT_020) Motion Mathieu Blanc et consorts - Interdisons efficacement la mendicité organisée! Interruption des débats à 17h.	DINT, DSE	Marion A. (Majorité), Brélaz F. (Minorité), De Montmollin M. (Minorité)	29/10/2013
RENV-T	23.	(13_MOT_026) Motion Régis Courdesse au nom du groupe vert/libéral demandant une modification de l'article 61, lettre a, chiffres 1 et 2, de la Loi sur l'exercice des droits politiques	DINT	Wyssa C.	29/10/2013
RENV-T	24.	(37) Exposé des motifs et projet de lois - modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et - modifiant la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire(1er débat)	DINT.	Mattenberger N.	29/10/2013
RENV-T	25.	(12_POS_016) Postulat Régis Courdesse et consorts afin de définir l'ordre de priorité de la compensation des SDA - la pérennisation des SDA dans les zones intermédiaires avant la reconversion des zones à bâtir	DINT, DECS	Yersin J.R.	29/10/2013
RENV-T	26.	(12_POS_014) Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	DINT	Yersin J.R.	29/10/2013
RENV-T	27.	(13_INT_111) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marie Surer au nom du groupe PLR - Densifier l'information durant les campagnes	DINT.		29/10/2013
RENV-T	28.	(13_INT_104) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Filip Uffer et consorts - Les curateurs ne devraient plus être désignés contre leur gré	DINT.		29/10/2013

Séance du Grand Conseil

Mardi 8 octobre 2013

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	29.	(GC 074) Rapport de la commission interparlementaire de contrôle « Détention pénale » pour l'année 2012	GC	Mattenberger N.	29/10/2013

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :